

# Champ(s) de formation Tourisme - cultures - sciences de l'homme et de la société

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Tourisme - cultures - sciences de l'homme et de la société. 2017, Université de La Rochelle. hceres-02026718

**HAL Id: hceres-02026718**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026718>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations



## Rapport

### Champ de formations Tourisme, culture, sciences de l'homme et de la société

Université de La Rochelle

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Guy Solle, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport réalisé en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

## Présentation du champ

Le champ *Tourisme, culture, sciences de l'homme et de la société* (TCSHS) de l'Université de La Rochelle (ULR) regroupe des formations dans les domaines du tourisme, des lettres et des nouveaux médias. Il constitue l'un des cinq champs interdisciplinaires proposés par cette université pluridisciplinaire, et il dispense des formations couvrant les grands domaines que sont les sciences de gestion, l'histoire, la géographie, les langues.

Les formations du champ TCSHS sont portées par deux composantes ou instituts implantés sur le site de La Rochelle, la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines (FLASH) et l'Institut d'administration des entreprises (IAE). Le périmètre du champ regroupe une mention de licence (*Lettres*), trois licences professionnelles (*Management des organisations*, spécialité *Patrimoines, langues et tourisms* (PLT), *Activités et techniques de communication*, spécialité *Lettres, culture et nouveaux médias* (LCNM), et *e-Tourisme* (e-T)), ainsi que deux mentions de master (*Tourisme* (T), parcours *Management des activités hôtelières et touristiques* (MAHT) et *Direction des projets ou établissements culturels*, parcours *Développement culturel de la ville* (DPEC)). Ce dernier master est rattaché de manière secondaire à un autre champ de l'ULR, le champ *Société, entreprises et territoires* (SET).

Ces formations se trouvent principalement adossées à l'équipe rochelaise du Centre de Recherche en Gestion (CEREGE, équipe d'accueil n°1722), laboratoire de sciences de gestion de l'Université de Poitiers.

L'intervention de professionnels des secteurs concernés dans les modules d'enseignement professionnalisant est, quant à elle, permise par les liens que les formations du champ entretiennent avec leur environnement socio-économique.

## Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Considérées dans leur ensemble, les formations du champ TCSHS présentent globalement une architecture et une organisation lisibles en ce qu'elles permettent d'identifier des objectifs pédagogiques pertinents. Les rapports d'évaluation des formations du champ notent une assez bonne adéquation entre le contenu des cursus proposés et les ambitions affichées en matière de connaissances et de compétences acquises par les diplômés. Par ailleurs, on peut observer au sein du seul cycle licence, un réel souci de garantir aux étudiants une spécialisation progressive.

### L'organisation

Au-delà de ces quelques traits généraux, il apparaît que les principes d'organisation de certaines formations posent parfois question. Ainsi, la lisibilité des maquettes des masters *Tourisme*, parcours MAHT ainsi que *Direction de projets ou établissements culturels*, parcours DPEC mérite d'être améliorée ; en effet, les 1<sup>ères</sup> années (M1) de ces formations sont communes avec le master *Histoire* rattaché à un autre champ SET, alors que ces trois mentions de master ne partagent vraisemblablement pas tous leurs objectifs et leurs contenus de formation. Ainsi, pour ces formations, se pose la question du respect de la spécialisation progressive à laquelle il a été fait référence ci-dessus.

Par ailleurs, l'analyse de l'articulation des différents types de diplômes entre eux (licence générale, licences professionnelles et masters) renvoie une image assez contrastée. Ainsi, les poursuites d'études menées par les diplômés de la licence *Lettres* au sein de masters, non seulement du champ mais aussi, dans d'autres formations de l'ULR, sont peu lisibles. Ceci découle du choix de l'interdisciplinarité comme caractéristique de ce champ.

La place qu'occupent les trois licences professionnelles (LP) dans cette architecture d'ensemble est difficile à percevoir (alors qu'elles représentent, en nombre, 50 % des formations du champ). Hormis pour la LP *Lettres, culture et nouveaux médias* qui offre un débouché aux étudiants intéressés en fin de 2<sup>ème</sup> année de licence *Lettres* (L2), on ne saisit pas comment les deux autres LP s'articulent avec les licences générales de l'université sachant que bon nombre d'étudiants proviennent des formations de type brevet de technicien supérieur (BTS) ou diplôme universitaire de technologie (DUT).

En outre, en raison de la mutualisation totale de leur M1, les masters du champ ne semblent comporter en l'état actuel qu'une année de M2, ce qui ne correspond pas à une mention de master. Ainsi, la 1<sup>ère</sup> année destinée à donner un socle mutualisé de connaissances en sciences de gestion permettant l'accès à la 2<sup>ème</sup> année (M2) du master *Tourisme* est apparemment effectuée dans le cadre d'un master *Sciences du management* qui n'est pas identifié en tant que tel dans les dossiers fournis. Ce master *Sciences du management* n'est d'ailleurs ni identifié dans ce champ, ni dans un autre ; ce qui complique fortement la lisibilité de l'offre de formation en master.

### L'environnement socio-économique et scientifique

Ces quelques points de fragilité ne remettent pas en cause le fait que les formations du champ TCSHS peuvent revendiquer un bon enracinement dans leur environnement socio-économique. L'ancrage des diplômes du champ dans le tissu socio-économique de proximité est de qualité, notamment et naturellement pour les LP et les masters. Les formations se trouvent adossées à de nombreux partenariats socio-économiques locaux (entreprises, syndicats professionnels, collectivités, ...). Quant à l'environnement scientifique, l'articulation formation-recherche est garantie, pour la plupart des formations, par l'appartenance des enseignants-chercheurs du champ à l'équipe rochelaise du laboratoire du CEREGE.

La formation à la recherche (quand elle est pertinente au regard des objectifs de formation) est assurée par des modules d'initiation à la recherche assurée par les enseignants-chercheurs rattachés au CEREGE. C'est le cas pour les deux masters. Le master *Tourisme*, parcours MAHT affiche en M2 une place plus significative à la recherche. Toutefois, dans cette perspective interdisciplinaire, la licence *Lettres* ne se trouve pas rattachée à un laboratoire relevant des disciplines littéraires.

### L'environnement académique

S'agissant de l'environnement académique, la plupart des dossiers de présentation des formations témoigne d'une attention particulière à la question du positionnement des différents cursus à l'égard de l'offre de formations des universités territorialement proches. Il en ressort que les mentions proposées possèdent une identité bien affirmée dans le paysage universitaire immédiat (soit, parce qu'elles n'ont pas d'équivalent dans ce paysage soit, parce qu'elles possèdent des particularités propres).

S'agissant des aspects pédagogiques, et compte tenu des objectifs poursuivis, il faut souligner que le contenu des différentes formations de type licence offre un bon équilibre entre l'enseignement des disciplines et ce qui relève de l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers visés. Néanmoins, on peut noter qu'en LP e-T, le volume des enseignements assurés par des enseignants-chercheurs est faible au regard du caractère universitaire de la formation.

Différentes modalités de formation sont proposées au sein de ce champ (formation initiale, formation continue, procédures de validation des acquis de l'expérience ou des acquis professionnels). La LP e-T est, quant à elle, proposée uniquement en formation par la voie de l'alternance.

### La place de la préprofessionnalisation

La place centrale accordée à la professionnalisation constitue un trait caractéristique commun aux différentes mentions. La dimension professionnalisante de l'offre de formation est renforcée, la plupart du temps, par la présence dans les parcours d'un nombre satisfaisant d'intervenants issus des secteurs socio-économiques représentatifs des débouchés ciblés. Toutefois, pour le master *Tourisme*, on note un faible poids des professionnels dans les enseignements de cette formation à vocation pourtant très professionnalisante (plusieurs étudiants bénéficiant de contrats de professionnalisation).

Les LP du champ accordent également à la professionnalisation de leur cursus toute l'importance qui lui revient dans ce type de formation, notamment par le biais des projets tutorés (parfois intégrés à une activité en entreprise dans le cas de formations par la voie de l'alternance).

### Les stages

En cohérence avec les objectifs affichés par l'établissement en matière de professionnalisation, des stages sont proposés dans tous les diplômes. Ils possèdent un caractère obligatoire (d'une durée de deux et de quatre semaines pour la licence *Lettres*, de deux à six mois pour les LP et les masters). Les pratiques pédagogiques en la matière restent encore à harmoniser, tant au sein des mentions qu'entre celles-ci.

### L'usage du numérique

La place du numérique est réelle et pertinente pour le master *Direction de projets ou établissements culturels*. En matière d'innovation pédagogique par le numérique, noyau même de la formation de LP *Lettres, culture et nouveaux médias*, en dehors des outils désormais traditionnels (plateforme numérique moodle, bureau virtuel, documents disponibles en ligne), on ne trouve guère de trace, dans les formations, de dispositifs pédagogiques originaux faisant appel au numérique. Pourtant, les objectifs affichés par certaines formations rendraient ces derniers non seulement pertinents, mais aussi nécessaires.

### L'international

En termes de dimension internationale des formations, l'ULR bénéficie du soutien de la communauté d'agglomération de La Rochelle qui octroie des aides financières à la mobilité étudiante. Cela se traduit par une certaine mobilité entrante et sortante dans les formations. L'enseignement de langues étrangères est présent dans les formations et, de plus, la politique de l'ULR a permis d'insérer dans le master un élément constitutif (EC) de langue vivante de 24 heures de travaux dirigés (TD) au cours de chaque semestre. Les LP consacrent à l'enseignement de l'anglais des volumes horaires qui paraissent parfois faibles (et ce, même si leur vocation première est d'insérer professionnellement les étudiants dans le tissu socio-économique local dans une région où le rayonnement touristique revêt un caractère international).

### L'attractivité des formations et les effectifs

Les formations du champ apparaissent comme généralement attractives. Toutefois, derrière ce constat général, se dissimulent des situations assez hétérogènes. Les effectifs sont stables (une centaine d'étudiants en licence, une vingtaine environ en LP et en M2). Les taux de réussite apparaissent globalement satisfaisants. Les LP font globalement état de très bons taux de réussite. Toutefois, l'analyse de l'évolution des effectifs comme celle des taux de réussite n'est parfois pas aisée, faute d'éléments précis d'analyse fournis dans les dossiers.

### Les équipes pédagogiques

La qualité des équipes pédagogiques constituées pour animer les formations constitue un trait commun aux différentes formations du champ. La participation des intervenants extérieurs dans les formations est notable dans la composition de la plupart des équipes pédagogiques. En effet, ces équipes présentent de manière générale une composition bien équilibrée entre enseignants-chercheurs et intervenants extérieurs provenant des milieux professionnels visés. Toutefois, le master *Tourisme* à visée professionnalisante affiche une participation des intervenants extérieurs qui apparaît plus faible. *A contrario*, le nombre d'enseignants-chercheurs demanderait à être renforcé pour la licence *Lettres* et pour la LP *Patrimoines, langues et tourisme*.

S'il ne fait guère de doute que les équipes pédagogiques sont investies dans l'animation des formations, il apparaît par ailleurs que les dispositifs de pilotage ainsi que les dispositifs de suivi des étudiants mis en œuvre dans les différentes formations restent assez inégalement développés sur toute la surface du champ.

L'intervention très limitée des intervenants extérieurs dans le M1 des masters *Tourisme*, parcours MAHT et parcours DPEC (1<sup>ère</sup> année commune avec le master *Histoire* du champ SET) affaiblit la visée professionnalisante de ces formations.

### Les modalités d'acquisition des compétences

Les modalités de suivi d'acquisition des compétences ne sont réellement précisées que pour les masters du champ. Pour l'ensemble des licences, généralistes et professionnelles, il conviendrait de préciser ces modalités et d'engager ou de poursuivre une réflexion de ce point de vue approfondie.

### Le suivi du devenir des diplômés et l'insertion professionnelle

Enfin, le suivi du devenir des diplômés effectué par ces équipes pédagogiques repose le plus souvent sur les enquêtes à 30 mois réalisées par l'université. Ces enquêtes sont réalisées par l'Observatoire des formations, de l'insertion et de la vie étudiante (OFIVE). Les résultats recueillis sont transmis aux responsables de formations qui, pour ce qui est des LP et du master, les complètent en mettant en œuvre leurs propres enquêtes. Le suivi du devenir des diplômés de la licence *Lettres* nécessiterait d'être renforcé. L'université déclare s'être dotée de moyens complémentaires lui permettant, à compter de l'année 2016, de connaître l'insertion professionnelle des diplômés de l'année N-1.

Il ressort de l'analyse des différentes données que les taux d'emploi des diplômés de masters sont assez satisfaisants. Il en va de même pour ce qui est des LP qui, globalement, affichent des taux d'insertion corrects. Néanmoins, les LP *Patrimoine* et *Lettres, culture et nouveaux médias* affichent un taux de poursuite d'études important alors que l'objectif de ces LP est d'assurer l'insertion professionnelle des diplômés à l'issue de la formation.

## Points d'attention

Globalement, le manque d'informations sur l'origine et le devenir des étudiants ne permet pas d'évaluer correctement la capacité des formations à atteindre les buts assignés. La professionnalisation des étudiants dans le master *Tourisme*, plus particulièrement, est à surveiller car on observe une faible participation des intervenants extérieurs provenant des milieux professionnels visés. *A contrario*, le nombre d'enseignants-chercheurs demanderait à être renforcé pour la licence *Lettres* et pour la LP *Patrimoines, langues et tourisme*.

Sur le plan de l'organisation du champ, une coupure nette entre le M1 et le M2 de master nuit fortement à la lisibilité de la maquette. Ainsi, le fait que le M1 des deux mentions de master (*Tourisme*, parcours MAHT et DPEC, parcours *Développement culturel de la ville*) soit réalisé et mutualisé dans le cadre d'un autre master (le master *Histoire* dans le 1<sup>er</sup> cas et le master *Sciences du management* dans le 2<sup>nd</sup> cas) nuit à la lisibilité des deux masters tout comme à leurs objectifs de spécialisation progressive.

De surcroît, le master *Histoire* est rattaché à un autre champ (le champ SET), tandis que l'offre de formation présentée ne contient pas de mention de master *Sciences du management* en tant que telle. Au final, les deux masters identifiés dans ce champ TCSHS ressemblent davantage à deux spécialités de master qu'à deux mentions de master à part entière ; ce qui ne fait que renforcer l'impression de flou qui ressort de cette architecture.

## Avis sur la cohérence globale du champ

Ce champ pluridisciplinaire, orienté métiers, est de taille modeste mais pertinent en termes d'affichage pour l'Université de La Rochelle, et au regard de ses objectifs de regroupement des formations dans le domaine de la culture, de la communication, des nouveaux médias, du tourisme et du management des organisations.

Néanmoins, le périmètre de ce champ pourrait être repensé à la lumière de deux interrogations qui subsistent. Une 1<sup>ère</sup> interrogation porte sur l'identification des deux masters du champ comme de véritables mentions structurées sur deux années, permettant une spécialisation progressive en fonction de leurs propres objectifs de formation afin d'améliorer leur lisibilité.

Une 2<sup>ème</sup> interrogation concerne la LP *Marketing des services et technologies de l'information et de la communication* (MASERTIC) rattachée au champ SET et pour laquelle le contenu laisse à penser qu'elle pourrait relever des « nouveaux médias ».

Le domaine *Management des organisations* se retrouve également en partie dans le champ SET.

Sans doute, en raison de sa création récente, ce champ n'a pas encore permis de générer de réelles interactions entre les différentes formations des deux champs.

Il n'existe pas de coordination du champ TCSHS au sein de l'Université de La Rochelle, autant du point de vue du contenu des enseignements que de l'insertion professionnelle.

### Recommandations :

L'insertion professionnelle étant l'objectif central des LP et des masters, il devient indispensable de disposer d'outils plus précis qu'une enquête à 30 mois pour le suivi du devenir des diplômés. Ces outils s'avèrent nécessaires afin que chaque formation puisse mesurer l'atteinte de ses objectifs ; ce qui facilitera aussi son pilotage.

Les termes « parcours », « spécialités » et parfois « mentions », sont utilisés d'une manière qui apparaît indifférenciée dans les dossiers étudiés. Il convient de clarifier à la fois, le sens apporté à ces termes ainsi que leur usage, afin de rendre plus lisible la carte des formations proposées.

Il est nécessaire de pallier le manque d'interactions réelles entre les formations du champ, interactions qu'il conviendra d'explicitier ensuite, y compris celles avec le champ connexe SET.

Pour l'ensemble des licences, généralistes et professionnelles, il convient de préciser les modalités de suivi d'acquisition des compétences.



# Observations de l'établissement



La Rochelle, le 22 mai 2017.

Le président de l'Université  
à

Haut conseil de l'évaluation de la  
recherche et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

**Direction des études et  
de la vie universitaire**

**Affaire suivie par :**

Philippe Le Goc  
+33 (0)5 46 45 68 66  
philippe.le\_goc@univ-lr.fr

**Réf. :**

DEVU/PLG/2017-05

**Objet :** Observations sur les rapports d'évaluations des formations

Dans les rapports d'évaluation des champs de formation, les comités d'experts relèvent au titre des effectifs, insertion, poursuite d'études, que de manière générale, trop peu d'informations concernant le suivi des étudiants figurent dans les dossiers et que, par conséquent, il est difficile de vérifier l'adéquation des objectifs des formations et les bilans de l'insertion professionnelle des diplômés.

Je souhaite préciser, comme l'indiquent les dossiers d'auto-évaluation, que l'Université s'inscrit dans le dispositif national de suivi de ses diplômés à 30 mois pour les licences professionnelles et les masters. Ces enquêtes sont réalisées par l'Observatoire des formations, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (Ofive) qui récolte les données par enquêtes en ligne et relances téléphoniques entre janvier et avril et fournit les résultats en juillet. S'agissant d'enquêtes à 30 mois, compte tenu de la date à laquelle les dossiers d'auto-évaluation nous étaient demandés (dépôt en septembre 2016), aucune donnée au-delà de l'année 2011-2012 n'était disponible au moment où les équipes de formation ont réalisé leur auto-évaluation. Dans la mesure où le dossier type du HCERES ne demandait pas d'informations avant 2011-2012, nous n'en avons pas fourni.

Par ailleurs, nous avons également indiqué que l'Université s'est dotée de moyens complémentaires lui permettant, à compter de l'année 2016, de connaître l'insertion professionnelle des diplômés de l'année n-1, ce qui lui permet désormais de suivre plus précisément l'insertion professionnelle de ses diplômés et donc d'adapter plus rapidement ses formations. Les résultats de cette enquête à 6 mois, réalisée pour la première fois l'an dernier sur le même calendrier que l'enquête à 30 mois, n'étaient pas non plus disponibles au moment du dépôt des dossiers sur le serveur du HCERES.

Les résultats de ces enquêtes sont non seulement transmis aux enseignants, mais également mis en ligne sur le catalogue des formations de l'Université, et par conséquent librement consultables par les étudiants, futurs et actuels, et leurs familles. Les documents ainsi publiés sont joints aux présentes observations. L'Université s'est résolument appuyée sur ces données pour arbitrer la nouvelle offre de formation qu'elle soumettra dans le cadre de sa demande d'accréditation pour la période 2018-2022.



Jean-Marc Ogier